

Pour la saison 2023 - 2024

CONTRAT D'ASSURANCE SOUSCRIT PAR LA VAILLANTE DE VERTOU

Votre club " La Vaillante " a souscrit auprès de la société MMA, pour chacun de ses membres licenciés FSCF et bénévoles, une assurance individuelle, option **MINI. Soit : 1.90 €**

DECLARATION DE L'ADHERENT saison 2023-2024

(Bulletin à découper et à remettre à La Vaillante après l'avoir complété et signé)

Je soussigné, Nom et Prénom :

Parents de.....adhérent à La Vaillante de Vertou déclare(nt) :

- Avoir par défaut l'option "MINI" **souscrite par La Vaillante**
- Avoir choisi de souscrire personnellement l'option "MIDI" moyennant un supplément de 1,85 € de cotisation
- Avoir choisi de souscrire personnellement l'option "MAXI" moyennant un supplément de 3,60 € de cotisation.

(Veuillez mettre un x dans la case appropriée)

Vous estimez que les montants de garanties contractuelles proposés sont insuffisants au regard des conséquences d'un éventuel sinistre. Il est recommandé dans cette hypothèse, de vous adresser à votre Agent Général d'Assurances, seul capable de vous proposer un Contrat Individuel Accident étudié pour répondre à vos besoins personnels

Fait à..... Le.....

Signature de l'adhérent

Pour les mineurs, la signature des parents est obligatoire.